

(N<sup>o</sup> 42.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SESSION DE 1861-1862.

---

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1862.

*(Voir le N<sup>o</sup> 85, session 1860-1861, et les N<sup>os</sup> 48 et 58, session 1861-1862  
de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux Publics est fixé, pour l'exercice 1862, à la somme de vingt-cinq millions sept cent cinquante-neuf mille huit cent neuf francs (fr. 25,759,809), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations destinées aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Les dépenses pour le matériel, les fournitures de bureau, les papiers, les impressions, les achats et les réparations de meubles, le chauffage, l'éclairage, le loyer des locaux et les menues dépenses ne peuvent être prélevés qu'à charge des allocations spécialement affectées aux dépenses de l'espèce à faire pour chacun de ces services.

Bruxelles, le 2 avril 1862.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*

*(Signé) VERVOORT.*

*Les Secrétaires,*

*(Signé) L. DE FLORISONE.*

*L. THIENPONT.*

(2)

## Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1862.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
	ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	554,410 »	»	
5	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et des employés de l'administration centrale.	35,200 »	»	743,595 »
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	52,985 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	50,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département. . . . .	50,000 »	»	
	<b>CHAPITRE II.</b>			
	PONTS ET CHAUSSÉES. — BATIMENTS CIVILS.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Ponts et chaussées.</i>			
7	Entretien ordinaire et amélioration de routes, et construction de routes nouvelles . . . . .	2,836,727 »	»	
8	Plantations nouvelles sur les routes . . . . .	41,000 »	»	
	SECTION 2. — <i>Bâtiments civils.</i>			
9	Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices et monuments appartenant à l'État . . . . .	430,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires d'amélioration à exécuter aux hôtels du Ministère des Affaires Étrangères et du gouvernement provincial à Namur . . . . .	»	41,800 »	
	SECTION 3. — <i>Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</i>			
11	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières. . . . .	780,800 »	137,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	»	287,000 »	
15	Canal de Liège à Maestricht . . . . .	»	7,300 »	
14	— de Maestricht à Bois-le-Duc. . . . .	»	50,300 »	
15	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	»	31,100 »	
16	— d'embranchement vers le camp de Beverloo. . . . .	»	15,000 »	
17	— — vers Hasselt. . . . .	»	40,500 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
18	Canal d'embranchement vers Turnhout. . . . .	»	4,100 »	
19	Sambre canalisée. . . . .	»	41,000 »	
20	Canal de Charleroy à Bruxelles . . . . .	»	25,200 »	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
21	Escaut . . . . .	»	29,200 »	
22	Canal de Mons à Condé . . . . .	»	56,000 »	
23	— de Pommerœul à Autoing . . . . .	»	16,000 »	
24	Lys . . . . .	»	24,400 »	
25	Canal de dérivation de la Lys, de Deynze vers la mer du Nord. . . . .	»	1,600 »	
26	Canal de Gand à Ostende . . . . .	»	24,300 »	
27	— de Plasschendaele vers la frontière de France .	»	6,000 »	
28	— de Gand à Terneuzen . . . . .	»	600 »	
29	Moervaert . . . . .	»	100 »	
50	Dendre . . . . .	»	39,000 »	
51	Rupel . . . . .	»	10,000 »	
52	Dyle et Demer . . . . .	»	11,200 »	
55	Petite-Nèthe canalisée. . . . .	»	15,000 »	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
54	Yser . . . . .	»	8,000 »	
55	Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	»	5,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
56	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
57	Entretien des bacs et bateaux de passage et de leurs dépendances . . . . .	32,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Ports et côtes.</i>			
58	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	190,200 »	192,500 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
59	Côte de Blankenberghe. . . . .	»	25,000 »	
40	Phares et fanaux . . . . .	»	2,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 5. — <i>Frais d'études et d'adjudications.</i>			
41	Études de projets, frais de levée de plans, achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc., frais d'adjudications . . . . .	22,000 »	»	6,279,564 »
	SECTION 6. — <i>Personnel des ponts et chaussées.</i>			
42	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.	584,910 »	»	
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .	552,227 »	»	
44	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfectionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . .	12,000 »	»	
	CHAPITRE III.			
	MINES.			
	SECTION I <sup>re</sup> . — <i>Personnel du conseil.</i>			
45	Personnel du conseil des mines. — Traitement. . .	42,100 »	»	291,050 »
46	— — — Frais de route . . . . .	600 »	»	
47	— — — Matériel. . . . .	2,000 »	»	
	SECTION II. — <i>Personnel du corps.</i>			
48	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines et des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .	175,550 »	»	
49	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines. . . . .	6,000 »	»	
50	Confection de la carte générale des mines. . . . .	»	15,000 »	
	SECTION III. — <i>Caisse de prévoyance.</i>			
51	Subside aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement. . . . .	45,000 »	»	
	SECTION IV. — <i>Impressions, etc.</i>			
52	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publication de documents statistiques, encouragements et subventions, essais et expériences. . . . .	7,000 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE IV.</b>			
	CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — RÉGIE. — SERVICE D'EXÉCUTION.			
	SECTION 1 <sup>re</sup> . — <i>Voies et travaux.</i>			
53	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	268,400	»	
54	Salaires des agents payés à la journée . . . . .	1,801,500	»	
55	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	1,530,900	»	
56	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils, ustensiles, objets divers. . . . .	715,000	»	
	SECTION 2. — <i>Traction et matériel.</i>			
57	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	220,000	»	
58	Salaires des agents payés à la journée. . . . .	2,270,000	»	
59	Primes d'économie et de régularité . . . . .	80,000	»	
60	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	1,500,000	»	
61	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	2,700,000	»	
62	Redevances aux compagnies. . . . .	20,000	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
63	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	1,196,600	»	
64	Salaires des agents payés à la journée et des manœuvres. . . . .	1,500,800	»	
65	Frais d'exploitation. . . . .	488,000	»	
66	Camionnage. . . . .	425,000	»	
67	Pertes et avaries et indemnités à raison d'accidents survenus aux chemins de fer. . . . .	60,000	»	
	SECTION 4. — <i>Télégraphie.</i>			
68	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	280,000	»	
69	Salaires des agents payés à la journée. . . . .	78,000	»	
70	Entretien. . . . .	65,000	»	
	SECTION 5. — <i>Services en général (chemins de fer, postes et télégraphes).</i>			
71	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	81,900	»	
72	Salaires des agents payés à la journée. . . . .	55,800	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
73	Matériel et fournitures de bureau . . . . .	230,000 »	»	
74	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	20,000 »	»	
75	Conférence des chemins de fer belges . . . . .	1,000 »	«	
	Les crédits portés aux art. 53, 57 et 62, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service).			
	SECTION 6. — Régie.			
76	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	58,600 »	»	18,545,100 »
77	Frais de bureau et de loyer. . . . .	3,300 »	»	
	SECTION 7. — Postes.			
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	874,000 »	»	
79	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	1,210,000 »	»	
80	Transport des dépêches. . . . .	545,000 »	»	
81	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie. . . . .	289,000 »	»	
	CHAPITRE V.			
	SECTION I <sup>re</sup> . — Commission des procédés nouveaux.			
82	Frais de route et de séjour . . . . .	600 »	»	
83	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, etc. . . . .	1,400 »	»	
	SECTION II.—Commission des Annales des Travaux publics.			
84	Frais de route et de séjour. . . . .	1,100 »	»	7,000 »
85	Publication du recueil; frais de bureau. . . . .	3,900 »	»	
	CHAPITRE VI.			
86	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	»	59,500 »	59,500 »
	CHAPITRE VII.			
87	Pensions. . . . .	7,000 »	»	7,000 »
	CHAPITRE VIII.			
88	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés qui n'ont pas de droits à la pension. . . . .	9,000 »	»	9,000 »
	CHAPITRE IX.			
89	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	18,000 »	»	18,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.</b>	<b>24,592,609 »</b>	<b>1,167,200 »</b>	<b>25,759,809 »</b>